



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :
 Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président
 Elio DI RUPO

Feuille n° 1/28 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au POS (*)
 de 2 000 EH et plus (Ia) : habitot ou équip. communariaire, aménagement collectif, local, activité indus. ou artisanale
 de moins de 2 000 EH (Ib) : aménagement collectif, local, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II) : habitot ou équip. communariaire, aménagement collectif, local, activité indus. ou artisanale
 Assainissement autonome communal (Ib) : aménagement collectif, local, activité indus. ou artisanale
 Assainissement transitoire (III) : habitot ou équip. communariaire, aménagement collectif, local, activité indus. ou artisanale

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage
 Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover, Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisations spécifiques en assainissement autonome, Canalisations d'eau claire existantes, Canalisations d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées
 Station d'épuration : Station publique (existante, adjugé ou en construction, à réaliser), Station à statut particulier (privée, à déclasser)

AUTRES PROBLEMATIQUES
 Déversement - Exhaure : Station de pompage, Bassin d'orage (existant, adjugé ou en construction, à réaliser)

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)
 Captage public, Zones de protection de captage arrêtées (Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib)), Surveillance (III), Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002) (1er, 2ème, 3ème catégorie, non classé, Cours voûtés), Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004) (Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)), Données environnementales (Mise à jour : 24/03/2005) (Natura 2000), Limite naturelle : Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGPLP
 Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGRNLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.
 Limite administrative : Limite communale

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005) : 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGPLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

3/28
 9/28
 14/28
 19/28